

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Fonds de dotation

29 rue du Mirail

33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Fonds de dotation

29 rue du Mirail

33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration du fonds de dotation BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 13 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Mathieu PERROMAT

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 730	2 304	426	972
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	730	730		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 460	3 034	426	972
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				2 610
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	182 156		182 156	154 812
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	182 156		182 156	157 422
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	185 616	3 034	182 582	158 394

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	162 559	146 210
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	162 559	146 210
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 637	1 255
Dettes fiscales et sociales	17 385	10 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	20 023	12 185
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	182 582	158 394

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	23 441	3 513
Produits de tiers financeurs		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	-16 350	-46 955
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	452 270	377 238
Dont Dons manuels	17 799	28 510
Dont Mécénats	434 471	348 727
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	8 667	2 000
Autres produits	6	
Total I	468 034	335 796
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	61 837	66 967
Aides financières	281 442	212 450
Impôts, taxes et versements assimilés	488	566
Salaires et traitements	96 349	42 563
Charges sociales	27 352	12 702
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	546	546
Autres charges	20	115
Total II	468 034	335 909
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-113
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		113
Total III		113
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		113

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	468 034	335 909
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	468 034	335 909

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 182 582 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/06/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation « Bordeaux Mécènes Solidaires » a été créé en juin 2012 à l'initiative de la Ville de Bordeaux, le CCAS (Centre communal d'action sociale) et le Crédit Municipal de Bordeaux.

Le fonds de dotation Bordeaux Mécènes Solidaires est une structure juridique qui vise à créer un lien social de qualité entre l'ensemble des bordelais. Il a pour objet de créer ou d'accompagner des actions visant à faire reculer la pauvreté et les inégalités, encourager la fraternité, les lieux d'entraide et de voisinage ainsi que le bénévolat, soutenir la coopération et le partenariat des personnes morales publiques ou privées qui concourent aux objectifs précédents et favoriser la concertation avec les habitants et leur participation à la construction et à la mise en oeuvre des actions correspondantes.

Le fonds de dotation a été créé sans dotation initiale. La dotation est consommable et pourra être utilisée sur décision du Conseil d'Administration.

Les ressources du fonds de dotation sont :

- La dotation consommable de 410 691 € votée en Conseil d'Administration

Depuis janvier 2020, les bureaux du fonds de dotation se situent dans le coworking associatif « La Coloc » au 19 rue Père Louis de Jabrun à Bordeaux.

Pour certaines conventions, le règlement du don est échelonné sur plusieurs années.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 730			2 730
Immobilisations incorporelles	2 730			2 730
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	730			730
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	730			730
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 460			3 460

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 758	546		2 304
Immobilisations incorporelles	1 758	546		2 304
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	730			730
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	730			730
ACTIF IMMOBILISE	2 488	546		3 034

Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	146 210		16 349		162 559
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	146 210		16 349		162 559
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	146 210		16 349		162 559

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 20 023 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 637	2 637		
Dettes fiscales et sociales	17 385	17 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	20 023	20 023		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 515
Dettes provis. pr congés à payer	3 686
Frais de déplacement CAP	595
Charges sociales s/congés à payer	1 631
Total	8 426

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 260 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	2
Employés		1	1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	3

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Les projets que le Fonds de dotation s'est engagé à financer en 2022 ont tous été décaissés en 2022.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Mécénats 2023 et 2024</i>	168 000
Autres engagements reçus	168 000
Legs nets à réaliser	
Total	168 000

Les engagements des mécènes pour apporter leur soutien au Fonds de dotation sont les suivants :

- GBNA Polycliniques : 5 000 par an pour 2023 et 2024.
- Partedis : 30 000 par an pour 2023 et 2024.

- Cap Ingelec : 10 000 pour 2023.
- Kariban : 15 000 pour 2023.
- Mesolia : 10 000 pour 2023.
- Primobox : 10 000 pour 2023.
- The Lifestyle company : 15 000 pour 2023.
- AG2R LM : 18 000 pour 2023 et 2024.
- Inorix : 5 000 pour 2023 et 2024.
- Crédit Mutuel Arkea : 40 000 pour 2024.

Ces conventions de mécénat ont été signées à la date de clôture des comptes.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	3 864	3 418
Prestations en nature	38 979	9 578
Dons en nature	11 500	20 000
Total	54 343	32 996
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	11 500	20 000
Prestations	38 979	9 578
Personnel bénévole	3 864	3 418
Total	54 343	32 996

Compte d'emploi annuel des ressources

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1 - Missions sociales		
1.1 Réalisées en France	281 442	212 450
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	186 592	123 459
Total des emplois	468 034	335 909
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	16 350	46 955
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total		
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	17 799	28 510
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	434 471	348 727
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	32 114	5 627
Total des ressources	484 384	382 864
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total		